



Comité de Sélection et de Suivi n°10

ITI Grand Paris Sud

du 29 septembre 2020

Compte rendu

Présents :

Les membres du comité :

Olivier Chaplet, Maire de Cesson,

Jérôme Guyard, conseiller départemental, représentant de Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Etienne Pajot, Chargé de mission grands projets, Département de Seine-et-Marne.

Les porteurs de projet à l'ordre du jour :

Benjamin Chabroux, responsable formation professionnel, ICAM site de Paris-Sénart,

Christophe Pennel, responsable enseignement supérieur et recherche, ICAM site de Paris-Sénart.

La cellule ITI :

Sylvie Hautefeuille, Directrice de la Contractualisation et des Financements Extérieurs, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Excusés :

Othman Nasrou, 1er Vice-Président chargé des relations internationales et des affaires européennes du Conseil régional d'Île-de-France,

Patrick Septiers, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-le-Temple,

Line Magne, Vice-Présidente en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Moissy-Cramayel,

Jean Hartz, Vice-Président en charge des ressources humaines, de la coopération décentralisée et des relations internationales de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Maire de Bondoufle,

Patrick Pincet, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Corinne Cordier, Directeur Général des Services délégué de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

Julien Terral, Référent investissements territoriaux intégrés, Service instruction et Gestion, Direction des Affaires Européennes du Conseil régional d'Île-de-France,

Manuel Tanguy, Adjoint au Chef de Service, Service Instruction et Gestion, Direction des Affaires Européennes du Conseil régional d'Île-de-France.

Michel Bisson, Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, ne pouvant être présent ce jour, Olivier Chaplet, Maire de Cesson, membre du Comité de Sélection et de Suivi & Vice-Président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud préside la séance.

Présentation de l'ordre du jour

Sylvie Hautefeuille, précise que ce 10^{ème} de comité de Sélection et de Suivi est le dernier comité permettant la sélection de projets. Ce comité devait se tenir au plus tard le 30 septembre 2020, date liée à la fin de la programmation du POR 2014-2020. La sélection est l'étape obligatoire pour avoir l'autorisation de déposer les projets afin d'obtenir un financement dans le cadre de l'ITI (ce dépôt devra avoir lieu au plus tard le 15 octobre 2020 sur la plateforme E-synergie). Aussi, ce comité sera seulement un comité de sélection, et les prochains seront quant à eux des comités de suivi.

Suite à cette annonce, il est proposé un tour de table pour que chacun des participants se présente.

Olivier Chaplet remercie l'ensemble des personnes pour leur présence à ce 10^{ème} Comité de Sélection et de Suivi de l'ITI Grand Paris Sud. Ce comité aura donc notamment pour objet :

- la présentation au vote des membres de deux projets porté par l'ICAM
 - « Formajump – phase 3 »,
 - « Partner : PIAtformes de Recherche et d'InnaovaTioN pour les pmEs du teRritoire »
- Un point d'actualité

Sélection des projets

1^{er} Projet présenté : « Formajump – phase 3 », Institut Catholique des Arts et des métiers

Benjamin Chabroux présente le projet.

Quelques éléments de contexte sont rappelés : chaque année, on compte 140 000 jeunes en situation de décrochage scolaire au niveau national, en Ile-de-France, c'est 25 000 jeunes. En France, il est estimé qu'un jeune décrocheur coûterait tout au long de sa vie 230 000 €.

D'un côté, il y a des jeunes décrocheurs, de l'autre des métiers en tension, métiers dans lesquels on ne parvient pas à recruter, par exemple des métiers liés à l'usinage.

Fort de ce constat, l'ICAM a créé en 2017 une école de production dont la phase de lancement (2016/2017) et la 2nd phase (2018/2019) ont toute deux été financées dans le cadre de l'ITI par du FSE.

Aujourd'hui, il s'agit de présenter la 3^{ème} phase, pour permettre de stabiliser le fonctionnement de cette école de production.

Cette école s'adresse à des jeunes de 15 à 18 ans en situation de décrochage.

Le « faire pour apprendre » est la pédagogie d'apprentissage qui se traduit par 2/3 du tiers du temps par de la pratique et 1/3 par de la théorie. L'accompagnement est très rapproché : un formateur professionnel pour 5 à 7 jeunes, avec la présence d'un éducateur.

En atelier de production, ces jeunes réalisent des commandes pour de vrais clients – des industriels de la région.

L'ICAM est aussi une école d'ingénieurs, ce qui permet de créer des liens, des interactions entre ces 2 publics, et ce lieu est valorisant pour les jeunes décrocheurs. Il s'agit aussi d'un aspect du renforcement de la mixité sociale.

Les partenariats sont multiples :

- Tant au niveau institutionnel : acteurs de l'insertion MDEF, mairie de Savigny-le-Temple (service médiation), le département de Seine et Marne avec l'ASE, l'éducation nationale avec les collèges et les lycées du territoire, la protection judiciaire de la jeunesse, l'agglomération Grand Paris Sud ...
- Qu'au niveau industriel : au moins 20 partenaires, même si cette période est difficile car de nombreux partenaires font partie de l'industrie aéronautique, le lien est toujours présent

Cette école de Production est toujours unique au niveau régional. Sa pédagogie, les métiers formés en font également un lieu d'innovation.

Cette 3^{ème} phase de Formajump se déroulera du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et permettra entre autre :

- une rentrée en septembre 2021 pour 24 jeunes via 2 promotions de 12 élèves,
- une équipe de 3 maitres professionnels, d'un éducateur, d'un coordonnateur pédagogique
- la formation des élèves tout au long de l'année

Sylvie Hautefeuille ajoute que cette phase du projet est estimée à 365 175 € TTC et qu'une demande de cofinancement FSE est sollicitée à hauteur de 173 525 € (soit 47,65 %). Bien que ce montant dépasse l'enveloppe de notre territoire, il a été convenu en amont avec notre référent au niveau de l'Autorité de gestion une possibilité de surprogrammation en vue d'une compensation des montants qui seront effectivement versés au vu de l'éligibilité effective des dépenses de l'ensemble des projets par axe.

Il est également précisé que des compléments financiers devront être apportés lors de l'instruction du dossier par la Région notamment pour justifier le déficit d'environ 280 000 € de la structure sur l'année 2019.

Olivier Chaplet remercie M. Chabroux et l'invite avec son collègue (M. Pennel) à quitter la salle pour ne pas prendre part au vote.

Le projet est approuvé et sélectionné à l'unanimité.

2nd projet présenté « *Partner : PLateformes de Recherche et d'InnovaTion pour les pmEs du teRritoire* »», Institut Catholique des Arts et des métiers

Christophe Pennel présente le projet.

L'ICAM accompagne des porteurs de projets d'entreprises de toutes tailles, allant des grands groupes aux petits particuliers dans leur besoin de R&D sur leurs produits ou procédés industriels.

Ce vecteur de transfert de technologie permet aux élèves ingénieurs de se confronter au milieu industriel. Ce travail partenarial produit de la connaissance et comble également un manque de temps dont les industriels ne disposent pas toujours.

Sur le site de l'ICAM Paris Sénart, aujourd'hui, une trentaine de projets sont accompagnés par an pour un chiffre d'affaires d'environ 400 000 €. Ce site en plein développement vise à l'avenir l'accompagnement de 80 projets par an avec un chiffre d'affaire de 1 à 1,2 million d'€ dans 3 domaines stratégiques, à savoir ;

- Bâtiment et ville durable sur un territoire en pleine expansion,
- Pôle logistique et transport
- Ingénierie de la santé qui prend tout son sens avec le pôle universitaire Evry-Sénart, et le développement de l'UPEC.

Dans la recherche et développement, l'un des freins des entreprises est le manque de moyens matériels, de robots pour effectuer des mesures. Pour les accompagner, l'ICAM a donc choisit de se doter de deux

plateformes technologiques clés dans le projet Partner, et d'un espace de co-working connexe pour la formation, l'information où les étudiants auront accès à de l'innovation ouverte.

Les 2 plateformes appelées :

- *LIFE* pour Logistique et Industrie du Futur Ecologique, dont le but est aussi de montrer que l'industrie n'est pas réservée qu'aux grands groupes, et que la R&D avec une petite unité de production et une petite logistique interne peut permettre de faire des bonds qualitatifs à court terme. Les thématiques de recherche sont celles des PME.
- *CARMA* pour CARactérisation des MATériaux, qui s'adresse plus particulièrement aux projets de la ville durable mais aussi à l'industrie de la santé avec le développement des biomatériaux. Cette plateforme s'adressa également au domaine aéronautique.

Ces plateformes permettront également d'étayer les mémoires scientifiques et industriels des élèves ingénieurs de dernière année.

Ces espaces y compris le co-working seront en libre accès pour les entreprises qui ont les compétences dans ces domaines. L'esprit de fonctionnement serait celle du Sénart lab, (projet bénéficiaire de crédits FEDER via l'ITI).

Olivier Chaplet rappelle que nous sommes sur un territoire apprenant, et que ce projet est très en phase avec d'autres actions portées par l'agglomération.

Christophe Pennel indique que les élèves ingénieurs vont profiter de ces investissements, tout comme les industriels et la R&D car nombre des élèves sortis de l'ICAM sont recrutés par des entreprises locales, et les ingénieurs restent sur le territoire.

Il est précisé que cette action :

- se déroulera du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2022,
- et est estimée à 474 423,75 € pour une demande de financement FEDER de 204 002,21 € (soit 43%).

Olivier Chaplet remercie M. Pennel et l'invite avec son collègue (M. Chabroux) à quitter la salle pour ne pas prendre part au vote.

Le projet est approuvé et sélectionné à l'unanimité.

Points d'actualité :

Sylvie HAUTEFEUILLE, fait part de deux changements en termes de suivi de l'ITI, à savoir : un départ et une arrivée :

1/ Au niveau de l'Autorité de gestion, le changement de référent via le départ de Julien TERRAL. Dans l'attente d'un recrutement, l'intérim sera assuré par Manuel TANGUY, adjoint au chef de service Instruction et Gestion de la Direction des Affaires Européennes de la Région Ile-de-France.

2/ et au niveau de l'Organisme intermédiaire, donc notre cellule ITI, l'arrivée dans 2 jours de Lucie COULAND (pour remplacer Clémentine DUBOIS partie en février 2020). Nous avons réussi à débaucher Lucie de la Région Ile-de-France et plus particulièrement de la Direction des Affaires Européennes. Lucie sera donc la correspondante directe des porteurs de projets de notre ITI.

Conclusion

Olivier Chaplet félicite ce recrutement et remercie l'ensemble des personnes présentes : les membres du comité, les porteurs de projets, et la cellule ITI pour l'organisation de celui-ci.

La séance est levée.

Le présent compte-rendu est considéré comme adopté par l'ensemble des membres du comité de Sélection et de suivi dans les 5 jours à compter de sa date de transmission par mail.